

Paris, le 5 novembre 2009

Chers collègues Maîtres Verriers,

Depuis 1894, c'est toujours avec le même intérêt que les membres de la Chambre Syndicale Nationale du Vitrail et leurs élus constatent que certains confrères non adhérents ont les mêmes préoccupations qu'eux et se lancent dans des réflexions semblables aux leurs.

Dans le résumé ci-joint des derniers travaux réalisés par la Chambre Syndicale vous constaterez que sans fanfare ni trompette, dans le calme et la sérénité nous remplissons la mission qui nous a été confiée. J'en profite pour remercier nos membres, tous bénévoles et non rémunérés, qui accomplissent avec talent, discrétion et générosité un travail précieux pour l'avenir de nos entreprises.

Comme bien d'autres, nous entendîmes le chant des sirènes, et fûmes tentés de nous rapprocher de groupes financièrement plus pourvus que nous dans l'espoir d'être mieux armés pour affronter demain. Mais après réflexion, nous avons refusé de suivre quelque berger sans étoile, et choisi de rester libres ! Comme vous devez toutes et tous, je l'espère, y aspirer.

Merci à Jean de La Fontaine d'avoir écrit la fable « Le loup et le chien » comme défense et illustration de la liberté. Aujourd'hui, nous la faisons nôtre, et vous assurons que jamais nous n'aurons la marque du collier !

Notre légitimité réside dans la réunion sans exclusive de tous les professionnels de la branche du Vitrail, sans que les centrales, syndicats ou associations puissent peser sur nos décisions. Les Présidents et les conseils qui se succédèrent depuis nos origines c'est-à-dire depuis 115 ans y ont pris garde, et nous suivons leur sage exemple.

Que le tissu associatif du vitrail permette aux uns et aux autres de s'unir par affinité, de monter des opérations de promotion, de réflexion et autres, est totalement souhaitable et nous l'encourageons. Rien n'empêche d'ailleurs de faire partie de plusieurs organisations.

La Chambre Syndicale Patronale a la responsabilité d'édicter avec ses Partenaires Sociaux les lois qui nous régissent à travers la Convention Collective. C'est sa fonction, elle la remplit régulièrement et scrupuleusement avec le savoir faire dû à son antériorité dans ce domaine. Elle participe très officiellement à la réactualisation des formations dispensées par l'Education Nationale. Tout professionnel déclaré tel qu'indiqué dans ses statuts peut

adhérer et prendre part aux négociations et accéder démocratiquement à la direction de la Chambre Syndicale Nationale du Vitrail. Point n'est donc besoin de créer d'autres structures qui ne pourraient que diviser et ralentir l'évolution d'une si petite et fragile population.

Comme disait Saint Exupéry : « La beauté d'un métier, c'est d'unir les hommes » !!!

ADHERER A LA CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DU VITRAIL, C'EST LA VOIE DE LA RAISON, CAR C'EST ECRIRE LES NOUVELLES PAGES DE L'AVENIR DU VITRAIL FRANCAIS SUR LE LIVRE DE 115 ANS CONFIE PAR NOS PERES, NOS MERES ET NOS MAITRES.

Ci-joint : pour répondre aux inquiétudes de certains « isolés » et pour qu'ils comprennent l'intérêt de nous rejoindre, voici quelques informations et nos dernières actions prochainement mises sur le site officiel de la Chambre Syndicale Nationale du Vitrail : www.vitrail-syndicat.com/

- 1) Présentation de la Chambre Syndicale Nationale du Vitrail
- 2) Statuts
- 3) Composition du bureau
- 4) Appel à cotisations
- 5) Demande d'adhésion
- 6) Lettre remise à Madame Catherine Dumas le 18/02/2009
- 7) Accord Paritaire du 06/03/2009 portant sur les salaires, avec recherche d'harmonisation avec d'autres conventions collectives de Métiers d'Art.
- 8) Accord Paritaire du 05/06/2009 portant sur la concurrence déloyale, texte destiné aux préfets et institutionnels et remis en main propre à Monsieur le Premier Ministre et à Monsieur le Ministre de la Culture le 19 Octobre à l'hôtel Matignon
- 9) Lettre aux adhérents du 20/07/2009
- 10) Courrier émanant du cabinet de Monsieur le Premier ministre le 26/10/2009 qui assure que les revendications que nous avons formulées ont été prises en compte.
- 11) Quelques photos exprimant mieux que de longs discours les très nombreuses et régulières relations entretenues par la Chambre Syndicale Nationale du Vitrail avec les pouvoirs publics dont :
Monsieur Larcher Président du Sénat, Monsieur Novelli Secrétaire d'Etat à l'Artisanat... , Madame Albanel ministre de la Culture, Monsieur Delanoë Maire de Paris, Monsieur Tiberi Maire honoraire de Paris et maire du 5eme arrondissement de Paris, Monsieur Huchon Président de la Région Ile de France, Monsieur Le Lann Président de la Chambre de Métiers, Monsieur Griset Président de l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers, Monsieur Lamour Député, Madame Dumas Sénatrice.....

Enfin, celles de notre Secrétaire Général adjoint Jean Mône dernièrement nommé Président de la Jeune Chambre de Commerce de Lyon et d'une réunion de travail dans nos locaux.

Notre participation à la vie de notre métier ne s'arrête pas là, et nous sommes régulièrement présents dans les jurys et colloques professionnels.

Aujourd'hui, nos travaux portent sur un point essentiel sur lequel butent tous les employeurs : l'interprétation de la grille de salaire par rapport aux qualifications. Jusqu'à présent le diplôme prévalait sur la qualification réelle. Ce ne sera plus le cas. Seule la reconnaissance des compétences permettra de déterminer l'indice et donc de définir le salaire. Pour être très clair, et comme exemple, ne pourront se prévaloir du salaire conventionnel de l'indice 195 que les employés embauchés pour remplir les fonctions décrites à la position 4 indiquée au chapitre : « CLASSIFICATION DES NIVEAUX DE QUALIFICATION, DEFINITIONS GENERALES DES POSITIONS ». Ils devront de même maîtriser la totalité des actions décrites à la position 4 indiquée au chapitre : « CLASSIFICATION DES EMPLOIS, EXEMPLES ET EMPLOIS REPERES. Il va de soit qu'ils devront aussi avoir les connaissances des positions inférieures.

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez chers Consœurs et Confrères les amitiés des membres du conseil de la Chambre Syndicale Nationale du Vitrail.

Le Président

Philippe Andrieux

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Andrieux', written over a horizontal line.